



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Rouen, le - 2 JUIN 2023

## **LE PRÉFET**

Monsieur le directeur,

Par courriel du 27 avril 2023, vous me saisissez sur le sujet d'un rorqual commun mort échoué sur la plage de Veules les Roses, cétacé précédemment identifié au large de Saint Valéry en Caux le 19 avril 2023.

Vous demandez de procéder à l'enlèvement et à l'autopsie de la carcasse. Concernant les autopsies sur des mammifères marins échoués, l'État est accompagné d'un réseau universitaire de scientifiques, réunis au sein du réseau PELAGIS, pour récolter des données scientifiques sur les échouages de cétacés. Chaque cétacé échoué fait l'objet d'une autopsie et de prélèvements. Ce fut le cas d'une petite baleine échouée peu de temps avant le rorqual.

Concernant le cétacé visé, la zone d'échouage en pied des falaises de 60 m de hauteur ne permet pas une intervention en sécurité. Une expertise du BRGM a ainsi confirmé ce point. En effet, la distance du cadavre au pied de falaise ne permet pas de garantir la sécurité des intervenants face au risque de chute de pierres, dont la période de printemps est propice aux éboulements. Le secteur en connaît régulièrement et des écailles rocheuses ont été repérées dans la zone à la suite de prises de vues aériennes récentes.

Vous indiquez dans votre courrier que la décomposition de cette carcasse pourrait entraîner des risques bactériologiques pour les usagers du littoral. Je tiens à vous informer qu'au regard de la localisation de cette carcasse à proximité de parcs ostréicoles, les services de l'État, en lien avec les représentants de la profession, ont mis en place des protocoles réglementés et réguliers de surveillance bactériologique du milieu marin dans la zone. Les services de l'Etat (DDTM76) ont demandé au Laboratoire d'Analyses Départemental de la Seine-Maritime (LAD76) de prélever un échantillon d'huîtres sur la concession ostréicole la plus proche, en complément du prélèvement déjà effectué dans le cadre du dispositif REMI (Réseau de contrôle Microbiologique). Ces prélèvements ont été réalisés le lundi 8 mai en profitant d'un coefficient de marée de 90, suffisamment important pour pouvoir accéder au site. Les résultats d'analyse révèlent une absence de dépassement de la valeur seuil de contamination à l'Escherichia Coli.

D'autre part, afin d'assurer une géolocalisation du cétacé qui pourrait être remobilisé par la mer à l'occasion des prochains coefficients de marée favorables, les services de la préfecture maritime en lien avec l'observatoire PELAGIS ont procédé le 3 mai à la pose d'une bouée dotée d'une balise de géolocalisation. Cet élément permet d'assurer un suivi du cétacé en mer s'il devait être remobilisé par la mer.

**Monsieur Jacky Bonnemains**  
**ROBIN DES BOIS**  
Association de protection de l'Homme et de l'environnement  
14 rue de l'Atlas  
76019 Paris

Concernant le parc éolien en mer de Fécamp, l'ensemble des travaux est encadré par l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 pour limiter les impacts environnementaux dans le cadre des mesures d'évitement et de réduction. La majeure partie des opérations d'établissement du parc éolien a été conduite à l'été 2022 :

- En juin 2022, pose des assises nécessaires à l'accueil des fondations gravitaires ;
- En août 2022, installation de la station électrique, simultanément au démarrage du transit des 71 fondations gravitaires construites au Havre jusqu'à mi-septembre 2022.

Les seules opérations de battage de pieux effectuées dans le cadre de ce projet éolien concernent l'installation des pieux nécessaires à la mise en place de la station électrique réalisée en moins d'une journée et terminées depuis début avril 2022. Les travaux actuels de protection des câbles inter-éoliennes ont débuté en octobre 2022 et doivent se poursuivre jusqu'à mi-juin 2023.

Le navire Seajacks Kraken a conduit des travaux de réparation de la fondation B04 (endommagée à l'été 2022) le 27 mars 2023. Ces travaux prévus pour une trentaine de jours consistaient en l'installation d'une nouvelle plateforme en acier sur le sommet de la fondation. Pour cette phase de réparation, aucune opération n'a été réalisée directement dans la colonne d'eau.

En comparaison des travaux déjà effectués, l'intensité de ceux réalisés depuis le début de l'année 2023 doit ainsi être considérée comme plus faible. La phase d'installation des éoliennes sur les fondations gravitaires va, quant à elle, s'étaler du mois de juin au mois de décembre 2023.

Des suivis acoustiques ont été réalisés pendant les travaux d'installation des 71 fondations gravitaires. Si le bilan environnemental de l'année 2022 n'est pas publié, les suivis environnementaux, prescrits par les arrêtés d'autorisation et réalisés à l'occasion du début des travaux, ont fait l'objet d'une présentation en comité scientifique le 28 février 2023. Dans le cadre de la mesure « Msu3b – Suivi acoustique passif des mammifères marins » un suivi du bruit ambiant sur le secteur du parc éolien est évalué lors des différentes phases d'installation.

Le bilan environnemental de l'année 2021 est quant à lui publié sur le site [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr).

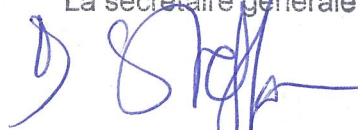
Le GT Ecume a développé une méthode de cadrage pour évaluer les impacts cumulés des parcs éoliens en mer. On retrouve sur le site [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr), la note de recommandations pour le cadrage de l'évaluation des impacts cumulés éolien en mer, rédigée par le GT ECUME (Groupe de Travail sur les Effets Cumulés des projets d'énergies Marines Renouvelables sur l'Environnement marin)<sup>1</sup>.

Cette méthode, qui permet l'identification des couples pression/récepteur sur lesquels portera l'évaluation des impacts cumulés, a été illustrée pour le cas des parcs éoliens en mer au large de Fécamp et de Courseulles-en-Mer.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

<sup>1</sup> <https://www.eoliennesenmer.fr/observatoire/ecume/note-reco-ecume>